## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

## DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/02

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur: BERQUIER André

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Convention entre les ateliers de la maîtrise d'oeuvre urbaine (dites de Cergy) et le Département

de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de l'atelier international ayant pour thème : de

l'interface rural / urbain des grandes métropoles.

Les ateliers de maîtrise d'oeuvre urbaine (dites de Cergy) ont proposé au Département de Seine-et-Marne d'être partenaire dans l'organisation du traditionnel "atelier d'été de Cergy-Pontoise".

Ce dernier ouvert aux étudiants de tous les continents, abordera le thème de l'interface entre le rural et l'urbain dans les grandes métropoles, avec comme cas d'application un territoire compris entre la ville nouvelle de Sénart, Melun, la N4 et la N36.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

Article 1 : D'adopter la convention avec l'association « Les Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise », telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Article 3 : D'accorder à ce titre une subvention de 50 000 € à l'association « les Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise » et de la verser dans les conditions prévues à la convention (article 2).

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ